

UN EXAMEN SOUS SÉDATION/ANALGÉSIE...

Z



De quoi s'agit-il

QU'EST-CE QUE LA SÉDATION?

La sédation est un état dans lequel la conscience d'une personne est altérée de façon volontaire, à l'aide d'une médication.

POURQUOI LE MÉDECIN ME PROPOSE-T-IL UNE SÉDATION ?

Certains examens ou traitements peuvent causer de l'inconfort ou de l'anxiété. La sédation permet de les rendre plus faciles à tolérer ou de ne pas s'en souvenir.

D'autres examens nécessitent que le patient reste immobile pour que le résultat soit fiable. La sédation peut alors être nécessaire si la personne est incapable de comprendre les consignes ou de collaborer, ce qui est fréquent chez l'enfant.

QU'EST-CE QUE L'ANALGÉSIE?

L'analgésie consiste à enlever ou diminuer la sensibilité à la douleur.

Dans certaines situations, un médicament analgésique peut être donné, en plus de l'agent sédatif, pour soulager ou prévenir la douleur.

La sédation et l'analgésie peuvent être provoquées par des médicaments donnés par la bouche, intramusculaire (dans un muscle), intrarectal ou intraveineux (dans une veine).

Y A-T-IL DES RISQUES ?

Tous les médicaments qui induisent une sédation peuvent provoquer des effets indésirables comme les nausées et les vomissements. Le patient doit donc être à jeun avant l'examen. Le médecin dira quelle doit être la durée du jeûne.

Il peut arriver que la respiration soit ralentie. Du personnel compétent assure la surveillance du patient et vérifie les signes vitaux ainsi que le pourcentage d'oxygène dans le sang, à l'aide d'un appareil nommé saturomètre.

QUE FAIRE SI LA PERSONNE EST ENRHUMÉE?

En cas de maladie (rhume, grippe, fièvre, etc.), il peut arriver que l'examen soit reporté. Le médecin responsable de la sédation prendra la décision lors de la visite médicale, le jour de l'examen ou du traitement. Cependant, s'il vous est possible d'en parler à votre médecin avant de vous rendre à l'hôpital, vous pourriez peut-être éviter un déplacement inutile.

EST-CE QU'IL Y A DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE APRÈS LA SÉDATION ?

Suite à l'examen, le personnel infirmier supervise la reprise de l'état de conscience et des fonctions du patient, incluant l'alimentation.

Les médicaments administrés peuvent causer de la maladresse, des problèmes d'équilibre, des étourdissements, de la faiblesse et même affecter le jugement. Pour ces raisons, lors du congé de l'hôpital nous recommandons :

- De demeurer en présence d'un parent, d'un conjoint, d'un ami ou d'un autre membre de la famille.
- S'il s'agit d'un enfant, ne pas le laisser sans surveillance dans son siège d'auto. L'enfant doit être bien installé pour éviter que sa tête bascule vers l'avant, ce qui pourrait rendre sa respiration difficile. S'il s'endort, s'assurer qu'il respire adéquatement.
- Si des analgésiques (médicaments pour soulager la douleur) ont été prescrits, les débiter de façon sécuritaire selon la prescription du médecin.

Pour les 24 prochaines heures

- L'adulte ou l'enfant ne doivent pas s'adonner à des jeux et des activités qui demandent de la coordination ou de l'équilibre tels que faire de la natation, du vélo, du patin, de l'escalade, grimper, monter les escaliers, travailler en hauteur, prendre une douche ou un bain sans assistance, conduire l'automobile, manipuler de la machinerie lourde ou des outils électriques, etc.
- S'abstenir de prendre de l'alcool, des drogues, des somnifères ou des médicaments causant de la somnolence.
- S'abstenir de prendre des décisions importantes, telles que signer un contrat, faire un achat dispendieux, prendre un engagement important, etc.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈMES ?

Appelez le 911 sans tarder si la respiration de la personne semble anormale.

Présentez-vous à l'urgence pour tout autre signe inquiétant.

Pour des questions non urgentes concernant la sédation, communiquez avec le médecin responsable de la sédation au numéro de téléphone suivant :

RÉFÉRENCE

Collège des médecins du Québec (1998). *Lignes directrices. Utilisation de la sédation-analgésie*. Montréal.

CONCEPTION

Membres du sous-comité sédation de l'amélioration de la qualité

Nicole Blais, infirmière clinicienne spécialisée
Line Bellavance, infirmière
Manon Déry, technologue
Daniel Doddridge, infirmier
Jocelyne Duchesne, infirmière
Linda Lamarre, infirmière

Membres du comité de sédation en pédiatrie du CHUQ

D^r Marc-André Dugas, pédiatre intensiviste, président du comité
Nicole Blais, infirmière clinicienne spécialisée
Marlène Gilbert, inhalothérapeute
D^r Martin Gourdeau, anesthésiologiste
D^r Bruno Piedboeuf, néonatalogiste
D^r Jacques Blanchet, pédiatre
D^{re} Renée Turgeon, urgentologue

Adopté par le CMDP en novembre 2004

R-1236